

# ACTIONS DOCTORALES INTERNATIONALES -COTUTELLE- DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY 2022

## Contenu

Préambule .....	1
Nature du financement .....	1
Conditions d'admissibilité .....	3
Composition de la Commission et calendrier .....	6
Critères d'évaluation des projets par la Commission .....	7
Publications .....	9
Communication.....	9

## Préambule

La Charte du doctorat précise que l'Université Paris-Saclay « encourage l'originalité et la prise de risque scientifique, l'ouverture internationale et interdisciplinaire des projets doctoraux engagés ».

L'Université Paris-Saclay poursuit une politique de promotion du doctorat à l'international en finançant un programme de soutien aux cotutelles internationales de thèses, à hauteur prévisionnelle d'environ 10 millions d'euros sur la période 2020-2024.

Les Actions Doctorales Internationales apportées par l'IDEX Paris-Saclay sont destinées essentiellement à la rémunération des doctorants lauréats,

Le programme a pour objectifs principaux :

- Engager des projets doctoraux ambitieux, dans le cadre de cotutelles internationales de thèse et favoriser la mobilité internationale des doctorants.
- Contribuer à l'internationalisation des Graduate-Schools, des écoles doctorales et des laboratoires de recherche, au développement de partenariats et à la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université Paris-Saclay.

## Nature du financement

L'IDEX Paris-Saclay soutient financièrement les lauréats qui seront :

Soit recrutés en contrat à durée déterminée par l'Université Paris-Saclay. La durée du contrat sera égale au nombre de mois de soutien accordés, selon les périodes du séjour de recherche en France dans le cadre de cet appel à projet.

Soit, recevront une bourse complémentaire à un financement étranger qui couvre déjà la totalité de la durée de la thèse. Cette bourse sera attribuée comme complément à un autre financement prévu par un autre organisme et dont le montant initialement prévu est en dessous du seuil requis (voir ci-dessous). La bourse est attribuée sur les périodes du séjour de recherche en France du doctorant ou de la doctorante. Ce soutien est destiné exclusivement au doctorant ou à la doctorante dans le cadre de la mise en place d'une cotutelle internationale de thèse. Les frais liés à la prise d'une assurance accidents de travail pendant leur séjour en France sera également prise en charge dans le cadre du complément de bourse.

En conformité avec l'arrêté ministériel du *11 octobre 2021*, le **revenu mensuel brut est aligné avec celui des contrats doctoraux au regard de l'année de publication de l'Appel à projet et non pas de l'année de démarrage du contrat à l'Université Paris-Saclay.**

Un cofinancement substantiel est indispensable pour une durée minimum de 12 mois par l'établissement partenaire étranger, un gouvernement étranger ou par une entreprise, une organisation ou une institution étrangère notamment pour **participer à la rémunération du doctorant ou de la doctorante.**

**NB : Les financements accordés dans le cadre de cet appel ne prévoient pas de possibilité d'obtenir une prolongation du financement au-delà du nombre de mois accordés.**

## Conditions d'admissibilité



Le projet s'inscrivant dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse et ayant été validé par l'école doctorale



Établissement partenaire accrédité pour délivrer le doctorat dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse



Deux directeurs de thèse, un en France et un dans l'établissement partenaire s'engageant à diriger la thèse



Double inscription



Co-financement partenaire indispensable pour la durée restante de la thèse



Une durée minimum de 12 mois de séjour en France

- Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'une **cotutelle internationale de thèse**, avec une double inscription en doctorat en France et dans un autre pays, à l'Université Paris-Saclay et dans un établissement partenaire d'un pays étranger. La demande de cotutelle doit être effectuée avant de candidater. Le candidat ne doit pas être inscrit en thèse depuis plus de 8 mois à la date de réception de la candidature. (voir les conditions de la cotutelle internationale de thèse avant de candidater : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/cotutelle-internationale-de-these/quelles-sont-les-conditions> )
- L'**établissement partenaire étranger** doit être **accrédité pour délivrer le doctorat** et avoir donné un accord de principe explicite, en cas de succès, pour une **cotutelle internationale de thèse** (c'est-à-dire un double diplôme de doctorat).
- **Les conditions envisagées** doivent être en conformité avec la **Charte du doctorat** de l'Université Paris-Saclay, le cadre réglementaire national et les règlements intérieurs du collège doctoral et de l'école doctorale, et répondre aux réglementations des deux pays partenaires à la cotutelle ainsi qu'aux règlements intérieurs de leurs établissements.
- Le directeur de thèse dans l'établissement étranger partenaire s'engage à co-diriger la thèse et soutient la candidature et le projet.
- L'**unité de recherche d'accueil** du doctorant en France doit faire partie de l'Université Paris-Saclay ([consulter la liste des unités](https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/Labs/Definition): <https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/Labs/Definition>);

- **La durée du séjour** à l'Université Paris-Saclay est au minimum de **12 mois**, la durée du séjour dans l'établissement partenaire étranger est au minimum de **12 mois** également.
- **L'admissibilité** par l'une des écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay sous réserve d'obtention du financement pour chacun des deux établissements.
- **Une attestation de cofinancement de l'établissement (pays) partenaire, d'une durée minimale de 12 mois et dans tous les cas de la durée complémentaire au nombre de mois demandés dans le cadre de cet appel, doit-être jointe au dossier**

## Soumission des projets

**Dépôt du dossier :** Le dossier devra être déposé, via le portail de candidature ADUM et le candidat ou la candidate devra avoir été auditionné.e par l'école doctorale avant le 6 juin de l'année universitaire (voir calendrier des écoles doctorales).

**Contenu du dossier :** Chaque candidat(e) devra soumettre via ce portail de candidature un dossier spécifique comprenant **obligatoirement** les pièces suivantes :

### 1. La fiche de synthèse de la demande (max 2 pages) – Voir modèle ci-après

Comprenant,

- i. le pays et l'établissement partenaire de la cotutelle internationale de thèse à l'étranger,
- ii. le nom, le prénom et les contacts du directeur de thèse à l'université Paris-Saclay, son école doctorale de rattachement, son unité de recherche d'accueil
- iii. les informations personnelles du ou de la candidat(e) (nom, prénom, date de naissance, adresse, coordonnées mail et téléphonique),
- iv. le titre du projet doctoral,
- v. le résumé du projet (environ 10 lignes),
- vi. le nom, le prénom et les contacts du directeur de thèse de l'université partenaire étrangère, son école doctorale de rattachement ou équivalent, son unité de recherche d'accueil et le contact administratif du partenaire
- vii. le calendrier prévisionnel des séjours en France et à l'étranger
- viii. les modalités souhaitées de financement du doctorant (engagements et cofinancement),
- ix. le montant souhaité de financement d'accompagnement par l'IDEX de la cotutelle et les activités précises et dépenses correspondantes envisagées dans ce cadre. Ce financement est réservé aux demandes ayant déjà un financement pour le doctorant et souhaitant un complément pour l'accompagnement.

Les informations suivantes sont indispensables :

- Le dossier de candidature complet tel que présenté à l'école doctorale,

## 2. Une lettre de motivation du candidat

Une lettre est attendue pour expliquer ce que le candidat attend du déroulement de la thèse dans le cadre d'une cotutelle internationale. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ses motivations pour le projet doctoral, celles-ci ayant déjà été évaluées par l'école doctorale, l'objet de la lettre est bien de présenter ses motivations pour le déroulement de sa thèse dans un cadre de partenariat international.

## 3. Une ou plusieurs lettres de soutien et d'engagement émanant de l'établissement étranger partenaire

Les engagements ci-dessous pourront être pris dans plusieurs lettres et signées par le Doyen de faculté, un Recteur d'université ou par toutes personnes **compétentes pour prendre l'engagement correspondant** et devront attester sans ambiguïté :

- i - que l'établissement étranger partenaire, le cas échéant, sous réserve de succès à cet appel à candidature ou d'autres conditions à expliciter, s'engage à établir avec l'Université Paris-Saclay une convention de cotutelle internationale de thèse (double diplôme) pour cette thèse. **La co-direction ou co-supervision ne suffit pas.** Cette lettre devra être signée par le président de l'établissement étranger partenaire ou l'un de ses délégués habilités à engager l'établissement quant à la mise en place de doubles diplômes.
- ii. que le directeur de thèse à l'étranger s'engage à diriger la thèse du doctorant en cotutelle.
- iii. Au moins une lettre de soutien et d'engagement émanant d'un co-financier du pays partenaire et couvrant le nombre de mois non demandés dans le cadre de l'IDEX

Une lettre d'engagement du responsable de l'organisation qui s'engage à co-financer la thèse et qui détaille les possibilités de co-financement de la thèse (pour la rémunération du doctorant et/ou l'accompagnement du projet) ainsi que, le cas échéant, les conditions qui devront être réunies pour que ce financement soit acquis (par exemple : sous réserve de succès à l'appel à candidature de l'IDEX ou à un autre concours etc.). Il appartient au directeur de thèse et au directeur de l'unité de recherche de s'assurer du sérieux de cet engagement, sous réserve de se voir retirer le financement qui pourrait être accordé dans le cadre de cet appel.

Le co-financeur s'assurera de la possibilité de financer le doctorant, à travers un contrat ou une bourse directement ou en accord avec l'établissement d'inscription du doctorant dans le pays partenaire

- A l'issue de l'audition par l'école doctorale avant le 6 juin de l'année universitaire un avis motivé de l'école doctorale complètera le dossier. Il doit être indiqué que le candidat a déjà été auditionné et admis à s'inscrire en doctorat sous réserve d'obtention des financements.

#### 4. Un accusé de réception du dépôt de demande de cotutelle

Une fois votre demande de cotutelle internationale de thèse déposée, vous recevrez un accusé de réception. Vous devez joindre cet accusé de réception à votre dossier de candidature.

**Les candidatures éligibles seront étudiées par la commission de sélection du programme.**

## Composition de la Commission et calendrier

### Composition

La commission de sélection du programme doctoral comprend le coordinateur des affaires internationales du collège doctoral, la vice-présidente doctorat, un membre de la vice-présidence chargée des relations internationales de l'Université Paris-Saclay, des membres du conseil de la politique doctorale, des directeurs ou directeurs adjoints d'écoles doctorales, un membre de l'équipe administrative de la Maison du Doctorat, des doctorants agissant en tant qu'observateurs.

### Calendrier

- Dépôt des sujets de thèse par les directeurs.rices de thèse: **au plus tard le 15 mars 2022** (et dans tous les cas en fonction des dates communiquées par l'école doctorale)
- Dépôt des dossiers par les candidats : **au plus tard le 18 avril 2022** (et dans tous les cas en fonction des dates communiquées par l'école doctorale)
- Transmission des dossiers par les écoles doctorales à la commission de sélection du programme : **au plus tard le 6 juin 2022**
- La commission de sélection du programme se réunira : **le 20 juin 2022 à 14h**

### Renseignements

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser sur l'adresse mail suivante :

[adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr](mailto:adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr)

La commission étudiera chaque candidature sur la base des critères d'évaluation des projets.

Il est conseillé aux porteurs des projets de mettre en avant les éléments permettant de soutenir la candidature de la manière la plus lisible et explicite pour les membres de la commission.

## Critères d'évaluation des projets par la Commission

Les paragraphes suivants constituent une aide à la préparation de la candidature et des critères requis.

### Critère 1 – Excellence de la candidature et du projet doctoral :

Il est attendu de l'école doctorale qu'elle émette un avis motivé sur l'excellence de la candidature dans son ensemble (le candidat, le projet doctoral, le projet de partenariat international, les deux laboratoires, les conditions d'encadrement dans les deux établissements) et qu'elle apporte des éléments permettant de mettre cette candidature en perspective vis-à-vis des autres candidats auditionnés par l'école doctorale.

La commission de sélection du programme pourra prendre en considération d'autres éléments attestant de la qualité reconnue des deux équipes d'accueil et d'encadrement, du niveau du candidat ou de la candidate, de l'originalité et de la prise de risque scientifique, de l'ouverture interdisciplinaire et internationale du projet doctoral.

### Critère 2 - Conditions favorables au bon déroulement du projet doctoral en cotutelle internationale de thèse :

Sur ce second critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

- **Les motivations du candidat ou de la candidate** : quelles sont ses attentes et les motivations pour préparer une thèse de doctorat en cotutelle internationale ? *Accéder à d'autres visions du sujet, à des compétences complémentaires, à un terrain d'étude international, vivre une expérience interculturelle, développer ses compétences linguistiques, valoriser une expérience internationale par un double-diplôme, améliorer ses perspectives professionnelles ... ?*
- **L'expérience de collaboration entre les partenaires** : quel est le niveau de connaissance mutuelle des équipes de recherche en France et à l'étranger ? Les deux directeurs de thèse ont-ils déjà coopéré ou co-publié ? Ont-ils prévu des mobilités pour se rencontrer pendant la thèse ? *Si la collaboration est déjà importante, détailler le*

*niveau de connaissance des équipes et les réalisations. Si la collaboration est émergente, préciser les enjeux scientifiques et les modalités pour se rencontrer et mieux collaborer.*

- **Le projet de coopération autour du projet doctoral** : Comment sera assuré le partage de la direction scientifique du projet doctoral et le suivi du doctorant entre les deux directeurs de thèse ? *Sont-ils complémentaires d'un point de vue scientifique ? Une mobilité des directeurs de thèse ou des co-encadrants est-elle envisagée pour accompagner le projet ? L'accueil dans les deux laboratoires a-t-il été bien préparé, les directeurs des unités de recherche soutiennent-ils le projet ? Le sujet de recherche requiert-il cette coopération (par ex. activité de recherche associée à un site géographique, accès à une plateforme expérimentale, compétences complémentaires) ? La durée prévisionnelle des séjours du doctorant dans les deux pays est-elle équilibrée ?*

### Critère 3 – L'intérêt institutionnel de ce partenariat international

Sur ce troisième critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets du programme un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

L'accord s'inscrit-il dans un **partenariat institutionnel déjà structuré** ?

- **S'il s'inscrit** dans un partenariat institutionnel déjà structuré,
- Quelle est la **nature de ce partenariat**, ses dates de début et de fin ? S'agit-il d'Accord-Cadre de double diplôme de doctorat ou de diplôme conjoint, d'un Accord de Coopération entre l'Université Paris-Saclay et/ou l'une de ses composantes, établissements-composantes, Université membre associée ou organisme de recherche membre (UMI, LIA, IRN (ex-GDRI), ou d'un programme de recherche international ou dans une coopération scientifique formalisée entre les unités de recherches ?
  - Le projet permet-il **d'entretenir ou d'intensifier** cette coopération déjà existante ? Le projet permet-il de prolonger ou de transformer une coopération existante ?
- **S'il ne s'inscrit pas** dans un partenariat institutionnel déjà existant,
- L'accord permet-il de développer des liens avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan, présentant un intérêt pour le **développement de la coopération internationale** de l'Université Paris-Saclay ?
  - L'accord est-il susceptible de contribuer à développer une **filière de recrutement** d'excellents candidats, d'aider au développement de la mobilité entrante et sortante d'étudiants, de doctorants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ?

- Le partenariat est-il susceptible d'accroître l'attractivité de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay ou sa reconnaissance internationale ? Favoriser des échanges de bonnes pratiques ?

**Quelle sera la contribution du partenaire étranger ?** Qu'il s'agisse de l'établissement d'enseignement supérieur partenaire ou d'une autre entité du pays partenaire (programme dédié d'un gouvernement étranger par exemple), quelle participation au financement du projet est envisagée, en particulier à la rémunération du doctorant (minimum requis 12 mois) ? Participation au financement de diverses dépenses occasionnées par la cotutelle, telles que des frais de déplacement pour la soutenance, par exemple ? Quelles possibilités d'hébergement, d'aide financière pour la mobilité du doctorant peuvent éventuellement lui être proposées ?

Nous signalons la possibilité de déposer, de manière coordonnée **un couple de projet** de cotutelle internationale de thèse dans le cadre de cet appel à candidature, avec un processus prévoyant que l'un des doctorants en cotutelle soit financé à 100% par l'IDEX Paris-Saclay et l'autre à 100% par l'établissement étranger partenaire, il faudra alors **déposer deux demandes distinctes** dans le cadre de cet appel à projet et, de préciser, de manière très explicite, dans **chacune des deux demandes**, le lien entre les deux candidatures. Ce type de montage est encouragé.

## Publications

L'IDEX Paris-Saclay est financé par le programme d'investissements d'avenir, géré par l'ANR. L'état demande à ce que toute production scientifique issue d'une recherche financée par l'IDEX Paris-Saclay, comme c'est le cas des thèses en cotutelles de ce programme, mentionne l'IDEX en tant que ANR-11-IDEX-0003.

Il faudra donc ajouter aux publications, communications et autres productions scientifiques la phrase suivante :

**Acknowledgments: This work was supported by the Joint PhD Programme of Université Paris-Saclay as part of the « Investissements d'Avenir » program [grant number ANR-11-IDEX-003];**

## Communication

En outre, les supports visuels (présentations powerpoint ou autre, affiches et posters) devront impérativement comporter les logos de l'Université Paris-Saclay et du programme des Investissements d'Avenir.



L'ANR réalise des études pour évaluer l'impact des financements accordés. Le cadrage général de l'ANR est le suivant : *"Please note that all research output (publications, working papers etc.) related to and financed by the IDEX must acknowledge that the project is supported by the French State Program Investissements d'Avenir, managed by ANR. Any advertisements related to the IDEX funding (flyers, posters and internet site, for workshops/conferences etc.) must also include the Investissements d'Avenir and Université Paris-Saclay logos"*.